



Rapport de gestion 2020

Commune de Vully-les-Lacs

- **GÉNÉRALITÉ 4**
- **DICASTÈRE 1 BLAISE CLERC..... 4**
 - ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES 4
 - *Gestion de la crise sanitaire COVID-19* 4
 - *Administration générale*..... 6
 - *Service technique*..... 7
 - *Voirie* 7
 - *Organisation communale et équivalents plein temps (EPT)*..... 8
 - *Locaux administratifs* 9
 - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL 10
 - *Plan d'affectation (PA) communal* 10
 - *Projet de zone artisanale*..... 10
 - *Projet de centre médical à Salavaux (projet GMS)*..... 10
 - *Office postal de Salavaux* 11
 - *Evolution démographique 2020* 11
 - POLICE DES CONSTRUCTIONS 14
 - *Mises à l'enquête* 14
 - *Oppositions*..... 14
 - *Recours et tribunaux* 15
 - *Remarques*..... 15
 - *Récapitulatif et conclusions*..... 15
- **DICASTÈRE 2 MIREILLE SCHAEER 16**
 - TOURISME..... 16
 - ASIA - ACCUEIL PRÉ ET PARASCOLAIRE - ÉCOLES 17
 - *Effectifs du personnel* 17
 - *Au parascolaire « les Castors »*..... 18
 - AFFAIRES CULTURELLES 18
 - *Bibliothèque communale*..... 19
- **DICASTÈRE 3 ALBERT GAVILLET 20**
 - DOMAINES ET BÂTIMENTS 20
 - *Machines* 20
 - *Forêts*..... 20
 - *Paroisse et divers*..... 20
 - *Chemin AF*..... 21
 - *Echanson* 21
- **DICASTÈRE 4 MICHEL JAUNIN..... 22**
 - SÉCURITÉ PUBLIQUE 22
 - *Protection civile* 22
 - *Police* 22
 - *Pompiers*..... 23
 - PORTS, PLAGE ET RIVIERE..... 23
 - *Plage de Salavaux*..... 23
 - *La Petite Glâne* 24



•	<i>Projet port, camping et parking</i>	24
•	<i>Le sentier pédestre</i>	25
•	DICASTÈRE 5 BLAISE GAILLET	26
•	ROUTES	26
•	<i>Le pont de la Broye</i>	26
•	<i>Etude de mobilité et sécurité</i>	26
•	<i>COREB</i>	26
•	<i>Gestion et entretien routier</i>	26
•	<i>Eclairage public</i>	26
•	SERVICE DES EAUX	26
•	<i>Réservoir de Charmontel et ouvrage associés</i>	26
•	<i>Autocontrôle</i>	26
•	<i>ABV</i>	27
•	<i>STEP de Salavaux et Chabrey</i>	27
•	SYNDICAT D'AMÉLIORATION FONCIÈRE LES CHENEVIÈRES DE CHABREY	27
•	DICASTÈRE 6 MICHEL VERDON	28
•	FINANCES	28
•	DÉCHETTERIE ET ORDURES MÉNAGÈRES	29
•	DOMAINES ET TERRES COMMUNALES	31
•	STEP INTERRÉGIONALE	31
•	DICASTÈRE 7 ALAIN BALLY	32
•	AFFAIRES SOCIALES ET SOCIÉTÉS LOCALES	32
•	ECLAIRAGE PUBLIC ET TRANSPORT	32
•	INFORMATIQUE	33

Annexe :

Annexe No 1 : plan de pandémie



GÉNÉRALITÉ

L'année 2020 a été marquée par l'événement majeur de la crise sanitaire COVID-19. Bien qu'un ralentissement ait aussi été vécu par la commune, les autorités exécutives et l'administration ont su faire preuve de résilience.

En tenant compte de ces conditions exceptionnelles, des décisions prises parfois dans l'urgence, on relève la cohésion et la détermination de faire face à des situations nouvelles, tout en maintenant une prestation de conduite des affaires conformes aux exigences cantonales durant une crise.

Plus des $\frac{3}{4}$ des séances municipales hebdomadaires, comme les autres séances de travail, se sont faites sous forme de visioconférence. Les municipaux et l'administration sont à remercier pour leur discipline dans un exercice qui n'est pas toujours évident. L'utilisation du nouveau programme e-séance est pour beaucoup dans le bon déroulement des réunions.

Ce rapport de gestion 2020 est présenté sans la partie financière.

DICASTÈRE 1

BLAISE CLERC

Le dicastère du syndic est subdivisé en 4 parties qui sont :

1. L'administration et les ressources humaines
2. Le développement territorial
3. La police des constructions

A cela s'ajoute la mission de superviser la municipalité et, en particulier dans le cas de démission ou d'absence, de soutenir et veiller sur les municipaux dans leurs mandats.

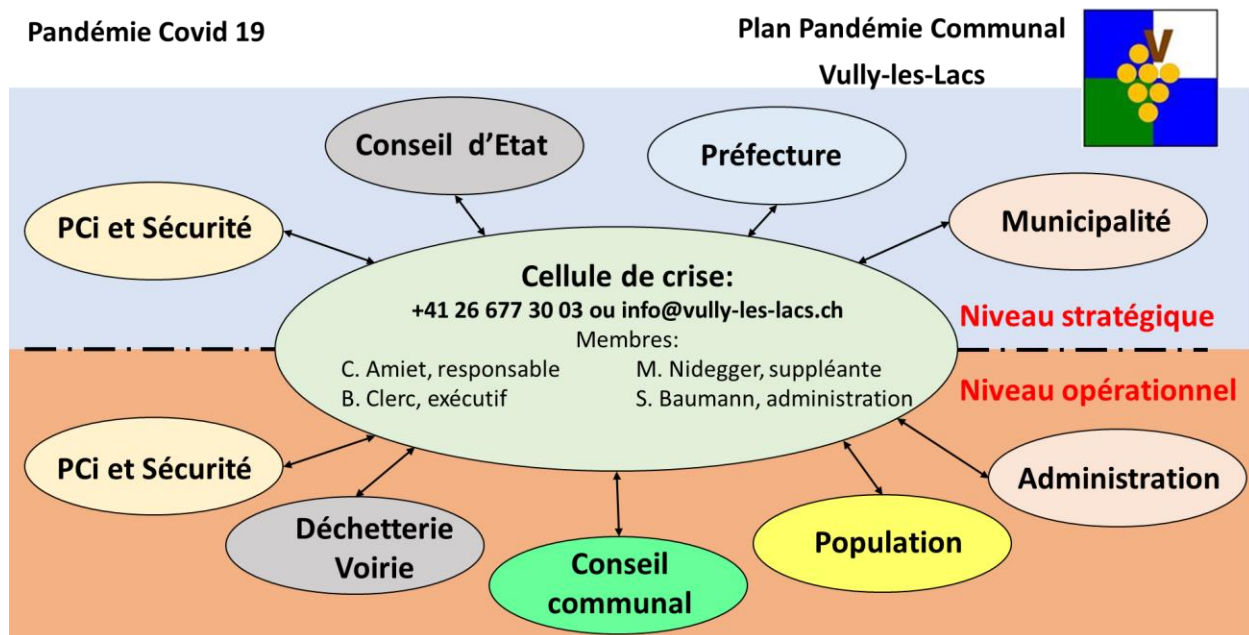
Administration et Ressources Humaines

Gestion de la crise sanitaire COVID-19

- Dès la fin février 2020, les premiers échanges avec les cadres de l'administration et quelques collègues municipaux nous ont fait prendre conscience de la survenance d'une crise sanitaire dont nous ne connaissions pas l'ampleur. Les quelques contacts privilégiés au niveau cantonal et ceux avec la préfecture, nous ont permis d'être proactif et de monter une cellule de crise dès le 6 mars 2020, 10 jours avant la première décision du Conseil Fédéral et de l'Ordonnance 2 – COVID-19 (818.101.24) du 17 mars 2020.
- La cellule de crise constituée, les buts, les objectifs et les missions ont été clairement définis, entre la Municipalité et l'administration. Les 300 jours qui ont suivi jusqu'à la fin de l'année 2020, les actions suivantes ont eu lieu :
- La cellule de crise s'est réunie 21 fois (1 x par semaine au plus fort de la 1ère et de la 2ème vague, 1 x toutes les 3 semaines à l'été 2020).
- Un plan pandémie a été mis sur place dès le 11 mars, il a été mis à jour et revu 6 fois durant l'année 2020 en fonction des nouvelles exigences légales et directives cantonales et des capacités communales à mettre en place et modifier ce plan (voire la dernière version en annexe 1).



- La mise sur pied du télétravail a été rapide, dès la fin mars tous les collaborateurs de l'administration et la Municipalité ont eu la capacité et la possibilité de pratiquer le télétravail avec un taux de performance élevé. L'achat de matériel informatique a été nécessaire pour répondre à cette situation.
- Durant les premières semaines, la cellule de crise a fait preuve de souplesse, de débrouillardise et de bons sens pour l'achat et l'acheminement des divers matériels sanitaires exigés par les autorités cantonales (achat de masques, protection plexiglass, gants et liquide hydroalcoolique, etc.).



Le tableau ci-dessus explique le rôle des membres de cette cellule de crise.

La municipalité a fait confiance au syndic, en lui donnant les pouvoirs et prérogatives d'urgence pour les décisions liées à la crise sanitaire. Ces pouvoirs ont été à chaque fois limités dans le temps. Un contrôle à posteriori a toujours été fait sur les actions et décisions prises par le syndic durant cette crise.

Le collège municipal a entre autre toujours pris des décisions collégiales sur l'aspect des restrictions concernant les infrastructures communales et leurs utilisations, ceci dans le respect des directives et exigences liées à la crise sanitaire.

En terme de coordination à l'échelon supérieur, le Syndic a eu plusieurs contacts avec :

- Le Dr Wandeler pour connaître la situation et les foyers d'infection et échanger sur les mesures communales (1 à 2 fois par semaine lors de la 1ère vague, dans le respect du secret professionnel).
- La préfecture, durant la 1ère vague, jusqu'à une fois par semaine.
- L'Etat-major Cantonal de Conduite (EMCC, 6 fois en 2020) et son chef direct Denis Froidevaux (2 fois en mars et avril 2020) pour des problèmes liés à la géographie particulière de notre commune enclavée.
- La Police Cantonale et Gendarmerie de Payerne (2 fois en présentiel en avril et juin 2020).



- Mise en place d'une coordination avec les syndics de l'ancien district d'Avenches. Les discussions et échanges entre syndics ont eu pour effet d'avoir une cohérence dans les décisions prises en regard aux règles et directives sanitaires cantonales (1 fois par semaine en visioconférence d'avril à juin 2020).

Il est à relever que les autorités policières et l'EMCC ont félicités la cellule de crise pour leur proactivité et pour la conduite et la gestion de la crise durant la 1ère vague de la COVID-19.

Pour le responsable de la cellule de crise M. Claude Amiet et le syndic, ce ne sont pas moins de :

- 1'300 échanges de courriel et de correspondance pour l'année 2020, avec un pic de plus de 400 courriels sur les 60 premiers jours de la crise sanitaire.
- 12 lettres et courriels de menace d'ouvrir action en justice si les autorités ne rouvraient pas les infrastructures communales (en particulier les installations portuaires de Vallamand, la plage de Salavaux et les place de jeu pour enfants).

Durant cette période de 300 jours, certains de nos collaborateurs, comme certains municipaux, ont contracté le virus COVID-19. Heureusement avec peu de séquelles sanitaires et psychologiques.

Administration générale

- Compte tenu de la situation décrite au paragraphe précédent, l'objectif est resté le même que celui des années précédentes, à savoir d'offrir des prestations de qualité. A ceci s'est ajouté le constat qu'il fallait un renfort du greffe municipal, suite au sous-effectif et afin de s'inscrire dans une politique de suppléance des postes (constat fait lors du rapport de gestion 2019, § 1.1.1)
- Dans les faits, nous avons pu bénéficier des services, d'abord temporaires de juin à août, ensuite sous forme de contrat fixe dès début septembre, de M. Joao Ribeiro. M. Ribeiro a été engagé à titre d'adjoint au greffe municipal. Ses compétences étendues et sa formation acquises au sein d'une commune nous ont permis de profiter de ses connaissances dès le premier jour d'engagement.
- Nos 2 apprentis, Elodie Pfister et Hugo Blazquez, tous les deux en 3ème année d'apprentissage, arriveront à la fin de leur formation dans 6 mois. Comme pour l'année précédente leurs résultats sont bons. Ils ont tous les atouts pour réussir leurs examens finaux en juin 2021. Il faut, encore une fois, et ce d'autant plus que la crise sanitaire n'a pas facilité la tâche, relever la qualité et les compétences des employés communaux formateurs.
- Pour poursuivre avec le processus mis en place, matière de gestion des ressources humaines, les entretiens professionnels de fin d'année ou d'engagement ont eu lieu en 2020. Certains, en particulier ceux avec les cadres se tiendront début 2021 à cause des nouvelles restrictions de la crise sanitaire de la 2ème vague COVID-19. Les objectifs définis en début d'année 2020 n'ont été réalisés que partiellement, voire mis en standby pour cause de priorisation des contraintes et exigences liées à la crise sanitaire.
- Il faut relever l'extraordinaire adaptabilité et la mise en place, parfois dans l'urgence des mesures sanitaires, de nos employés communaux, aussi bien de l'administration, que ceux de la voirie et le personnel auxiliaire. Leur engagement a été et reste remarquable.
- A noter que conformément aux décisions prises, suite à l'engagement du concierge adjoint, nous avons procédé à 3 licenciements d'auxiliaires concierges.



- **Quelques chiffres de l'administration générale :**

<u>Contrôle des habitants</u>	<u>Ports</u>	<u>Vente de billets CFF et LNM</u>	<u>Divers</u>
343 arrivées 279 départs 46 naissances 39 décès 38 mariages 12 divorces 221 permis de séjour 292 chiens	Garinettes : 204 places à l'eau 81 places à terre 13 résiliations 2 places à l'eau libre 186 en liste d'attente Guévaux : 38 places à terre 4 résiliations 1 place à terre sur liste d'attente	Cartes journalières CFF : 406 cartes vendues 790 cartes disponibles Billets LNM : 194 billets vendus 1224 billets disponibles (pot commun entre VLL, Morat et Faoug)	Demandes POCAMA : 11 demandes de permis temporaires Location des salles et locaux : 90 réservations

Service technique

- En 2020, M. Claude Amiet a continué à traiter les dossiers, même si avec des ralentissements dus aux conséquences de la crise sanitaire (il faut rappeler que les services cantonaux n'ont plus œuvré de fin mars à début juin 2020). La poursuite des effets induits de la loi sur l'aménagement du territoire continue à opérer, couplé avec les effets de la crise sanitaire, c'est environ 25% de dossiers en moins qui ont été traités en 2020 (voir chapitre Police des constructions).
- Une mention particulière et spéciale est à mettre au crédit de M. Claude Amiet. Il a agi et fonctionné comme le chef d'orchestre de la cellule de crise, en particulier il a été le relai entre les décisions stratégiques et leurs applications opérationnelles. Il a assumé la responsabilité de chef de cellule et il a su concilier cette mission extraordinaire avec la poursuite de ses activités classiques.
- Dans ce sens, il faut relever la très bonne qualité des traitements des dossiers de constructions, comme dans celui de l'aménagement du territoire. Il a su maintenir l'observation et le respect des règlements communaux et cantonaux en matière de construction. Il a maintenu la ligne directrice définie par la Municipalité en matière d'aménagement du territoire, en adéquation avec les différentes étapes de la révision du Plan d'Affectation (PA).
- Mme Sylvie Goy a très bien secondé le responsable technique ; elle a su, durant la période de crise sanitaire, prendre des initiatives, déchargeant son supérieur direct.
- A noter que le soutien du bureau technique intercommunal a prouvé toute sa pertinence et son importance. Il a pu, dans quelques cas, décharger M. Claude Amiet, occupé dans la gestion de la crise sanitaire.

Voirie

- M. Thierry Baechler dirige l'équipe de la voirie. Il a su, lui aussi avec son équipe, répondre présent face aux exigences et contraintes liées à la crise sanitaire. Tout en conservant les objectifs du cahier des charges en point de mire, M. Baechler et les employés de la voirie ont mis en œuvre passablement de dispositifs en phase avec les exigences liées à la crise sanitaire (fermetures



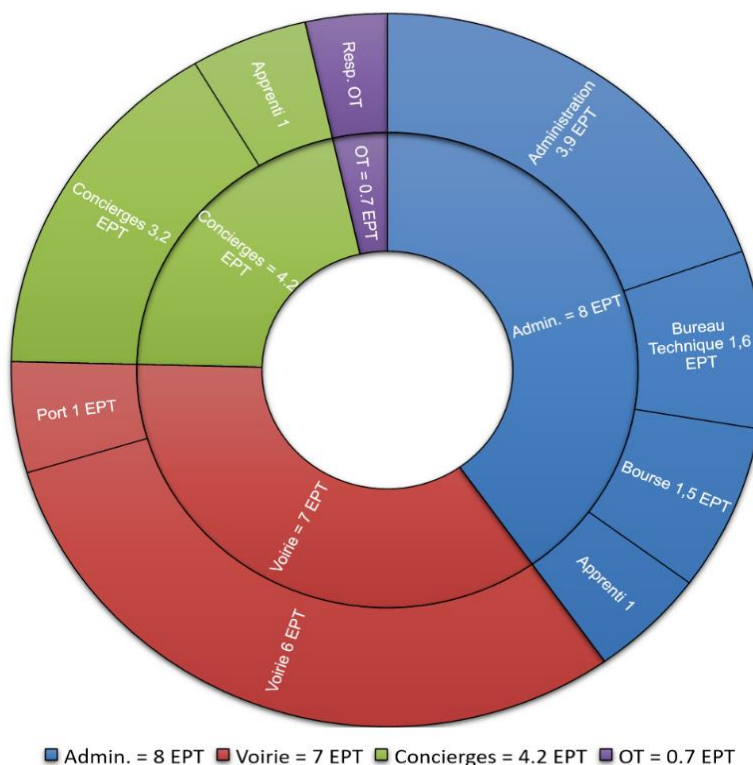
physiques de passages, d'accès, renfort et soutien aux déchetteries, renfort et soutien aux concierges, etc.)

- Pour 2020, on peut se réjouir qu'en plus de ces actions spéciales, les hommes de la voirie ont réalisé l'ensemble des travaux spécifiés dans le cahier des charges.
- Il faut aussi relever le rôle très important joué par le concierge Alan Progin et son adjoint Xavier Marzolo. Sur le front, dès le mois de mars 2020, ils ont pu, à eux deux, répondre à toutes les exigences et mesures sanitaires liées aux bâtiments scolaires et parascolaires. Ils ont également soutenu le corps enseignant dans l'application des directives venant de la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DCEO) et de l'ASIA.
- Ils ont aussi pourvu, parfois par des sources parallèles, à l'approvisionnement des produits nécessaires pour la protection sanitaire. La commune leur est redevable et les en remercie.

Organisation communale et équivalents plein temps (EPT)



Engagement fixes, 19.90 équivalents plein temps (EPT)



Locaux administratifs

- Le projet de bâtiment administratif relocalisé dans l'ancienne école de Cotterd avec des locaux d'archives a été présenté au conseil communal le 2 juin 2020. Ce projet intégrait divers éléments connexes comme la libération des locaux postaux dans l'actuel bâtiment communal de Salavaux et la volonté de réaliser un pôle médical avec une pharmacie. Le conseil communal, tout en admettant que le projet de bâtiment administratif lui-même était de bonne facture, a refusé le crédit d'étude pour poursuivre l'ensemble du projet et la réalisation des éléments connexes.
- Malgré ce vote négatif, le partenariat avec la Poste, le groupe pharmaceutique Galenica et la municipalité a été maintenu. Le message du conseil communal voulait que le projet soit revu et que la garantie soit donnée qu'un pool de médecins vienne à Salavaux. Les objectifs de ce partenariat répondent toujours aux vœux des citoyennes et citoyens.
- En novembre 2020, La Poste a confirmé son départ pour mars 2021. Le contrat de location venant lui à échéance le 31 octobre 2021.
- Concernant les autres bâtiments communaux et les projets de rénovation ou de restauration n'ont pas avancé en 2020. Ils ont été mis en standby à cause de la crise sanitaire. Mais ils sont toujours inscrits dans la politique de gestion des biens patrimoniaux de la Municipalité.



Plan d'affectation (PA) communal

- Pour cause de crise sanitaire, les rencontres des groupes de travail et du Copil n'ont eu lieu que 2 fois (Copil des 29 janvier et 2 septembre 2020). Il n'y a pas eu de réunion du Plénum.
- Comme en 2019, il a fallu convaincre et réexpliquer les faibles marges de manœuvre de notre commune pour conserver les zones encore constructibles, en particulier celles à l'intérieur du tissu bâti.
- Malgré un certain désaccord avec les présidents des groupes de travail, un avant-projet de PA a été déposé pour un examen préliminaire à la mi-novembre 2020. Toutes les remarques et désaccords des groupes de travail font partie intégrante du dossier remis.
- Afin d'être en cohérence avec ce premier pas dans la phase des examens, la Municipalité a décidé de ne plus accepter les demandes préalables de constructions dans les zones définies comme étant à potentiel d'augmentation de population et dans les zones de franges, ceci dès le 1er novembre 2020.
- Cette décision, n'a pas empêché la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL, anciennement SDT) de faire opposition par 2 fois à des projets mis à l'enquête et se situant dans le tissu bâti. Les propriétaires ont fait opposition et le Syndic accompagné de 2 Municipaux et du responsable technique iront défendre les projets opposés.
- En regard à la situation sanitaire, au changement de gouvernance dans le service cantonal et à l'arrivée d'un nouveau responsable de secteur pour la Broye-Vully, l'examen préliminaire a pris un peu plus de temps (à l'heure d'écrire ce rapport, nous venons de recevoir le retour de la DGTL. Le dossier est chez notre urbaniste).

Projet de zone artisanale

- En décembre 2019, la Coreb relançait une enquête plus précise sur les acquis existants, les besoins futurs et les projets en cours, afin de finaliser son avant-projet de Plan Directeur Régional (PDR). Ce dernier devant être finalisé pour le printemps 2020.
- Avec les circonstances, déjà plusieurs fois évoquées ci-dessus concernant la crise sanitaire, les dossiers ont tous pris du retard, à plus forte raison que les services de l'Etat ont officiellement mis en standby toutes les affaires concernant l'aménagement du territoire et des constructions pendant 4 mois (mars à juin 2020).
- Dans ce contexte, le projet de zone artisanale est toujours inscrit dans le PDR. Il faut toutefois rester vigilant, surtout par rapport aux services cantonaux qui réfléchissent à une nouvelle directive concernant le système de gestion des zones d'activités locales, régionales et cantonales. Le projet de cette directive devrait aboutir en début 2021. Il conditionnera fortement le PDR imaginé par la Coreb.

Projet de centre médical à Salavaux (projet GMS)

- Malgré l'annonce du syndic, fin décembre 2019, du début d'activité d'un nouveau médecin pour 2020 auprès du Dr Wandeler, le médecin pressenti a renoncé à la collaboration avec le Dr Wandeler à cause des conditions de collaboration. Fin janvier 2020, les partenaires renoncent à poursuivre avec le Dr Wandeler sur la base du projet initial.



- Un nouveau projet de pôle médical est rapidement mis sur pied (voir aussi § 1.1.6) avec une réoccupation des locaux de la poste et des locaux administratifs dans le bâtiment communal pour y voir implanter une pharmacie au rez-de-chaussée et un pôle médical de plusieurs médecins au 1er étage.
- Des contacts avec des médecins ont eu lieu à plusieurs reprises durant l'année, avec difficulté vu la crise sanitaire qui touchait le milieu médical et hospitalier. En fin d'année 2020, il y a 2 médecins qui sont intéressés à venir s'implanter mais tous les deux avec des visions différentes sur la gestion du pôle. Les contacts sont toujours ouverts, des synergies externes sont encore recherchées.
- En fin d'année 2020, un groupe de santé publique (gestion de cabinets, administration et développement de pôles médicaux) est intéressé par une reprise du concept de pôle médical et une éventuelle implantation à Salavaux. Les discussions approfondies sont prévues pour début 2021.
- Le financement du projet actuel se fait toujours grâce au don de la fondation Avenir & Santé (fondation des médecins vaudois). Les deniers publics ne sont pas utilisés. Il faut rappeler que si d'aventure le projet ne devait jamais voir le jour, la somme restante de ce don devra être restituée à la fondation Avenir & Santé.

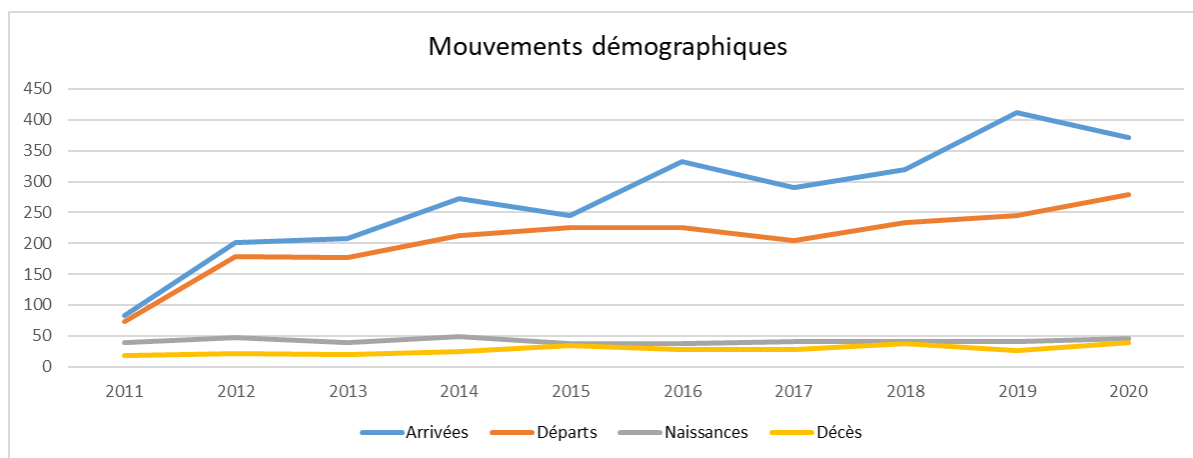
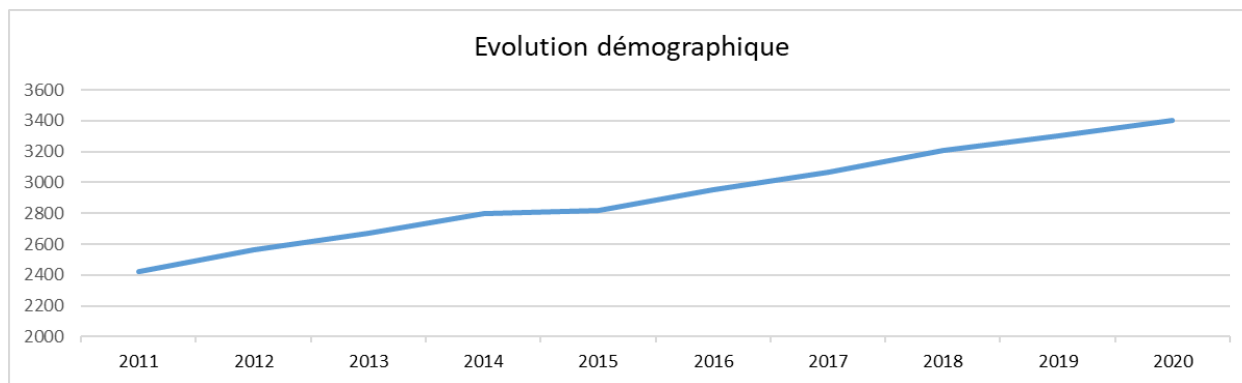
Office postal de Salavaux

- Comme à la fin décembre 2019, le partenariat avec La Poste, le groupe pharmaceutique Galenica et la Municipalité s'est poursuivi au printemps 2020, dans des conditions difficiles liées à la crise sanitaire.
- Ce partenariat était conditionné au transfert de l'administration de Vully-les-Lacs dans le bâtiment de Cotterd, aussitôt celui-ci rénové. Au vu du choix du Conseil communal (voir chapitre Locaux administratif) La Poste s'est distancée à cause de ses impératifs liés à sa politique de fermeture des offices postaux.
- Comme décrit plus haut, en novembre 2020 La Poste a confirmé son départ pour mars 2021. Une agence postale est garantie et l'activité sera reprise par la Quincaillerie Besson à Salavaux.

Evolution démographique 2020

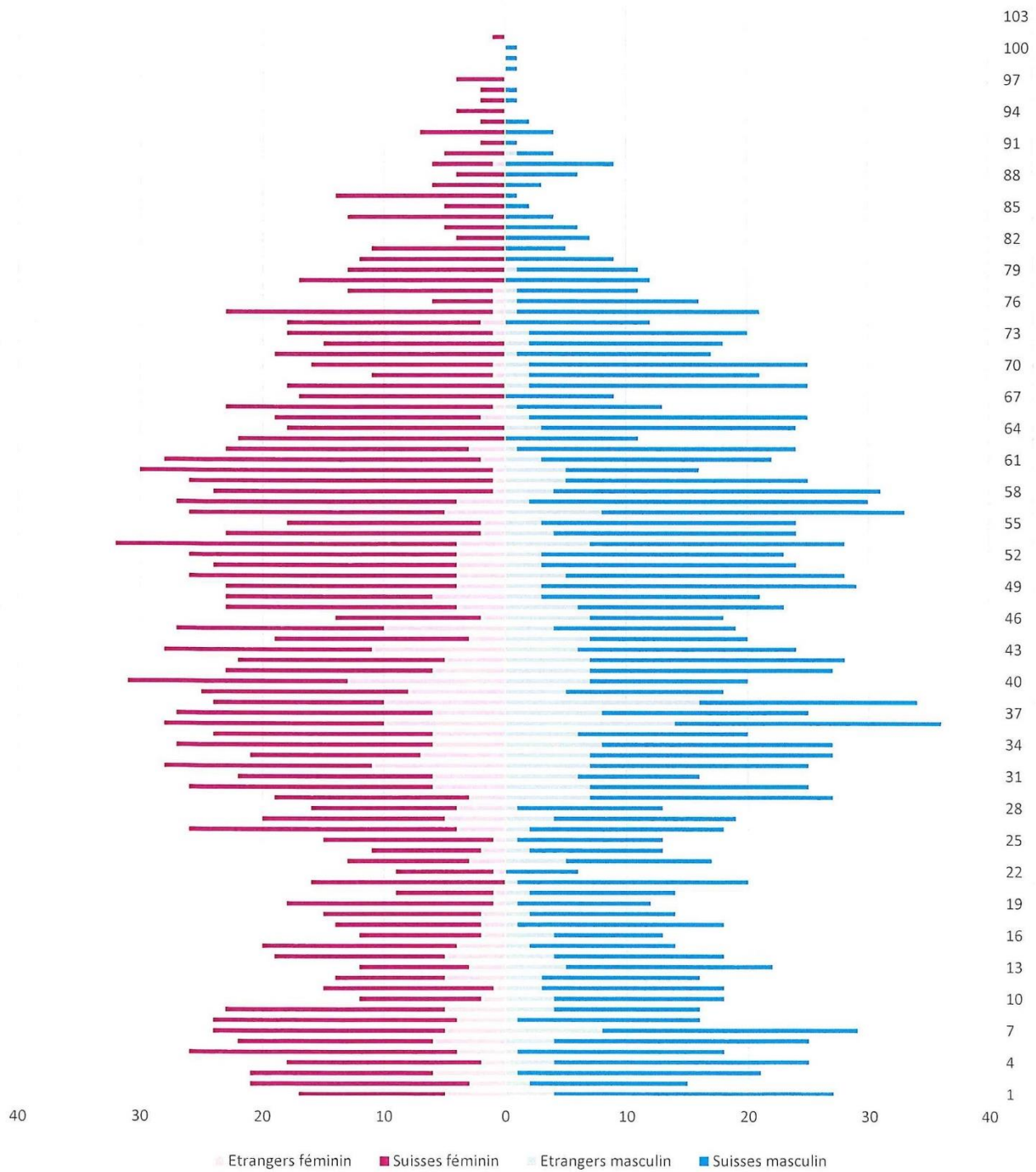
- L'évolution démographique de Vully-les-Lacs pour 2020 est, en absolu, de 104 nouveaux habitants soit une progression de 3.15 % par rapport à 2019. Cette progression est dans la moyenne basse depuis la fusion.
- Depuis mi- 2011, la population s'est accrue de 1'022 habitants. La commune de Vully-les-Lacs comptait 3'403 habitants au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 42.9 %.





Pyramide des âges de la population de Vully-les-Lacs au 31.12.2020





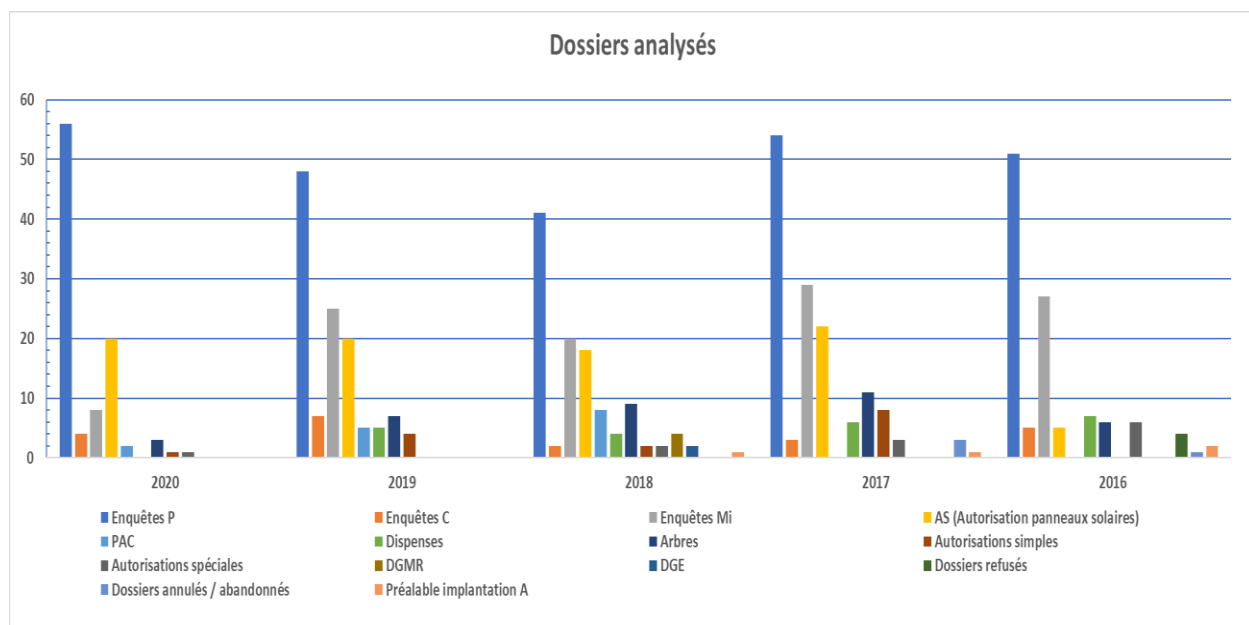
Mises à l'enquête

- 56 enquêtes ; canton – commune
- 4 enquêtes complémentaires
- 8 enquêtes de minime importance
- 1 autorisation simple
- 0 autorisation spéciale (ABV, DGE, publique)
- 20 autorisations panneaux solaires (selon la loi cantonale sur l'énergie)
- 2 autorisations pompe à chaleur (PAC, selon la loi cantonale sur l'énergie)
- 0 dispense d'enquête (autorisation de compétence communale)
- 3 enquêtes pour abattages d'arbres
- 0 enquête préalable d'implantation
- 0 enquête annulée (annulation ou abandon du dossier)
- 0 dossier refusé

95 dossiers traités, ce qui correspond à un dossier tous les 2.5 jours.

Le nombre d'enquêtes pour de nouvelles constructions continue de diminuer, le taux a baissé de 22 % par rapport à 2019.

Comme en 2019, il n'y a eu aucun dossier spécial déposé auprès de la DGMR ou de la DGE.



Oppositions

- Pour 14 dossiers, 32 oppositions privées reçues, soit > 2.3 oppositions par dossier
- 2 oppositions de la DGTL (canton) avec mise en zone réservée



- Pour 3 dossiers, 5 oppositions retirées
- Pour 5 dossiers, 15 oppositions levées par la Municipalité

Recours et tribunaux

- Aucun recours dossiers jugés par la CDAP en 2020
- Aucun dossier ouvert auprès de la CDAP
- Aucun recours déposé et jugé auprès du Tribunal Fédéral

Remarques

- 3 remarques reçues concernant 3 dossiers.

Récapitulatif et conclusions

Par rapport aux années précédentes, les motifs d'opposition se sont restreints, ils sont le plus souvent en rapport avec :

- Perte de valeur du bien de l'opposant (vue, proximité, etc.)
- Nombre important de logements prévus (densification) et insuffisance de places de parc
- Hauteur de la construction (hauteur au faîte et embouchature)



Tourisme

2020, une année bien particulière, frappée de plein fouet par la crise du Coronavirus impactant très fortement le secteur du tourisme.

- Les conséquences ont été les suivantes :
 - Fermeture du bureau du 16 mars au 11 mai
 - Annulation des Fontaines Pascales
 - Annulation du Slow up
 - Annulation des ventes de gâteaux des sociétés locales
 - Annulation de la Balade Gourmande
 - Annulation de l'Openair de Salavaux
 - Annulation de la fête de la tomate
 - Annulation du 1er août
 - Annulation des fêtes de jeunesse
 - Annulation de la Fan Zone pour l'Euro foot
 - Fermeture du château d'eau
 - Annulation du nettoyage de la plage avec les élèves

Malgré cela, il faut relever le positif. Le marché d'été, organisé par Jack's a été maintenu, tout comme la VullyRun. Des apéritifs de bienvenue ont été organisés le jeudi soir, devant l'office du tourisme du 9 juillet au 20 août. Chaque semaine, un encaveur différent de la commune venait présenter ses vins, le tout accompagné d'un morceau de gâteau du Vully. Cette nouvelle animation avait pour but de faire connaître nos encaveurs et a passablement bien fonctionné avec une dizaine de personnes chaque jeudi.

Nous avons préparé un concept pour installer des vélos électriques au port des Garinettes. Malheureusement, aucun des vélos mis à disposition pour les voyageurs n'a été loué.

Cette année, la cabane à glace a été donnée en gestion à Mme Christine Walker-Bonny, en échange d'une part du bénéfice. Pour cette saison 2020, avec un chiffre d'affaires de CHF 76'490.-, la cabane a rapporté à la commune CHF 6'884.10. Idem pour les pédalos qui ont été loués durant la saison par Mme Sandoz, rapportant pour la commune un montant de CHF 990.-. Un bateau style zodiaque a été acheté afin de se mettre aux normes et financé pour moitié par Mme Sandoz.

Rédition de deux brochures « Rando-découvertes » ainsi qu'une carte de la commune avec les différents restaurants/encaveurs, points de vue et places de pique-nique.

La relation avec les partenaires, tout comme avec les autres offices du tourisme du tour du lac et de la Broye, se passe très bien et la collaboration est excellente.

Mme Valentine Gaillet nous a remis sa démission pour le 30 septembre 2020 en mentionnant dans son courrier que travailler seule pour elle était difficile. Nous avons remis le poste au concours avec entrée en fonction au 4 janvier 2021. D'octobre à fin décembre, les téléphones et les courriels destinés à l'Office du tourisme ont été déviés sur la boîte mail et le téléphone de la responsable du tourisme.



Malgré cette année difficile, le camping TCS a connu un grand succès. La saison ne s'est ouverte que le 8 juin, soit 2 mois de moins d'exploitation et pourtant nous avons encaissé des taxes de séjour plus importantes qu'en 2019.

- Taxes de séjour pour 2020: CHF 133'510.- (en 2019 CHF 117'442.-)

La vente des cartes journalières CFF a connu une forte baisse. Elles se sont vendues à 55.55% contre 81.32 % en 2019.

ASIA - Accueil pré et parascolaire - Écoles

Création de notre propre réseau d'accueil de jour: A la suite de l'acceptation par les 4 communes de la création de notre réseau d'accueil, l'année 2020 a été consacrée à la mise en place de ce réseau, avec sur la 2ème partie de l'année des tests à blancs pour l'établissement des contrats en accueil pré et parascolaires.

En sa qualité d'Association intercommunale, l'ASIA offre des places d'accueil pour les enfants de 0 à 12 ans, des lieux d'accueils à midi et des activités extrascolaires pour les 10 à 15 ans, des infrastructures et des transports scolaires pour tous les élèves des quatre communes partenaires qui sont Faoug, Cudrefin, Vully-les-Lacs et Avenches. Elle répond aux exigences légales de la loi sur l'enseignement obligatoire et de l'accueil de jour des enfants.

L'ASIA contribue à l'éducation des enfants par ses prestations éducatives et pédagogiques dispensées par des professionnels reconnus. Elle collabore étroitement avec l'Établissement scolaire de la région, les autorités communales et cantonales, ainsi qu'avec des professionnels experts dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

Elle promeut des actions éducatives, pédagogiques, culturelles, sportives, de prévention et de socialisation.

Effectifs du personnel

En 2020, la majorité des effectifs du personnel a été relativement stable, avec toutefois quelques changements plus importants que les années précédentes. Ces changements sont dus notamment à l'engagement de deux adjointes de Direction en charge des domaines préscolaires et de l'accueil familial de jour; le départ de notre cheffe de projet (création du réseau) à l'issue de la fin de son mandat, le départ de cinq éducatrices pour des raisons familiales ou de santé et d'une éducatrice pour des raisons professionnelles.

En sus du personnel courant, l'ASIA investit fortement dans la formation des jeunes et des futurs-es diplômés-es et offre plusieurs places de stage et d'apprentissage. En 2020, ce sont six stagiaires qui sont formés-es dans les structures et cinq apprentis-es de la 1ère à la 3ème année.

- Les effectifs du personnel au 31.12.2020 sont les suivants :
 - 58 personnes engagées par l'ASIA pour 26.66 EPT.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie, les structures parascolaires et les bâtiments scolaires ont été fermés du 16 mars au 4 avril. Chaque collaborateur-trice a été mobilisé-e dans cette période pour venir en soutien à la crèche restée ouverte et pour travailler sur l'avancement des projets.

Dès le 4 avril, le travail a repris son cours avec bien entendu toutes les contraintes et mesures à adopter, liées aux restrictions sanitaires. Les équipes ont fait un travail remarquable, dans des conditions difficiles. Des mesures importantes de prévention ont été prises, permettant la limitation des infections au sein de notre Service tant pour assurer le service public que protéger nos collaborateurs-trices.



En qualité d'employeur, l'ASIA a à cœur d'assurer la santé et la sécurité au travail de nos collaborateurs-trices. À cette fin, nous avons demandé à notre responsable des bâtiments de se former à la formation de préposé à la sécurité au travail et à la protection de la santé. Nous souhaitons que toutes les places de travail soient analysées afin de sensibiliser notre personnel aux postures conseillées.

Au parascolaire « les Castors »

L'année 2020 a été une année pleine de rebondissement et de belles créations malgré les périodes de fermeture.

- Activités de relaxation avec des petits groupes d'enfants. Musique d'ambiance, petites lumières, massages avec différents supports, dessin.
- Activités de bacs sensoriels : riz colorés, création de sable magique, de drôles d'expériences scientifiques.
- Sorties à l'extérieur. Possibilités de goûters à l'extérieur sur nos nouvelles tables et bancs pliables.
- Activités sportives de groupes : moment de danse, match de foot et parcours d'obstacles ! Tout ceci grâce à l'utilisation de la salle de gym et des terrains extérieurs.
- Carnaval : on se déguise, on se maquille, on danse et on fait la fête !
- Les livres et le coin bibliothèque garde une place importante dans la salle de vie des Castors. Le meuble a eu droit à un petit rafraîchissement grâce à l'aide des enfants.

Le CODIR de l'ASIA s'est réuni 4x entre février et fin mars. Ensuite, nous avons reçu par mail les informations et les sujets à valider. Nous avons repris les séances à fin août pour les stopper à nouveau en novembre. Le CODIR de l'ASIA rencontre également les membres de la commission de gestion et des finances du Conseil intercommunal.

Suite à la création du réseau d'accueil, les statuts de l'ASIA ont été modifiés et acceptés par les 4 communes et « ASIA » a été remplacé par ARPEJE. En effet, nous avons à cœur que l'identité de notre association inclue les mots ENFANCE et JEUNESSE.

Un bureau d'accueil a pu être ouvert en septembre 2020. Il se situe au centre d'Avenches.

Création d'un nouveau logo.

Affaires culturelles

Le 4 mars, nous avons organisé une conférence au Refuge de Charmontel sur le thème « Les deux corrections des eaux du Jura » donnée par Christian Raemy et Jean-Charles Lauper.

Le Festival de Chenevières-sur-Scène dans les vignes de Vallamand a pu être organisé en août. L'Association a pu mettre sur pied 15 soirées accueillant 55 personnes au lieu de 85 en temps normal.

Le 9 octobre, nous avons organisé une table ronde à la salle polyvalente de Salavaux, sur le thème « Sport d'élite et formation: quel avenir ? ». Nous avons accueilli l'ancien conseiller fédéral Adolf Ogi et d'autres personnalités pour débattre de ce sujet. 115 personnes ont pris part à ce débat. Nous avons eu une chance inouïe de pouvoir organiser cet événement lors d'une accalmie de la pandémie, juste avant que la 2ème vague nous oblige à de nouvelles restrictions. Aucune contamination ne nous a été signalée suite à cette table ronde.

Trois éditions du journal « Le Vullierain » sont sorties en mars, juin et novembre.



Bibliothèque communale

Nous avons dû fermer la bibliothèque du 16 mars au 11 mai et toute les activités projetées tout au long de l'année ont été annulées. Le comité de la bibliothèque a démissionné pour la fin de l'année 2020. Nous avons engagé Mme Géraldine Blum pour assurer les ouvertures de la bibliothèque publique et la gestion et l'achat de livres. Mme Blum a commencé son activité au début décembre 2020. Elle est accompagnée de quelques bénévoles qui œuvraient déjà avec le comité de l'Association. L'Association sera dissoute dans le courant de l'année 2021.



Domaines et Bâtiments

Suite à la pandémie et aux directives cantonales qui en ont suivies, le service de conciergerie a dû mettre en œuvre un plan de désinfection des classes, des locaux communs, de la salle de gym et de l'accueil de jour.

Nous avons rénové les deux salles de classe de Villars-le-Grand en vue de leur réouverture pour la rentrée d'août 2020.

Tous les appartements de la commune sont occupés depuis le début novembre. L'appartement à la route de Vallamand 7 à Salavaux a été repeint et remis en état durant le début de l'année 2020 et loué à partir du mois d'octobre 2020.

Les travaux de rénovation du Château de Constantine ont commencé durant l'été 2020. Nous assistons aux réunions de chantier en ce qui concerne l'ancien collège qui est loué à la fondation du Château.

Machines

Nous avons essayé des machines électriques à accus pour les travaux extérieurs, notamment des débroussailleuses, des tondeuses et des tronçonneuses. Les employés ont été rééquipés et ils sont enchantés d'utiliser ces machines qui sont moins polluantes et moins bruyantes.

Forêts

Nous avons de plus en plus d'arbres malades sur la commune suite aux températures élevées des derniers étés. Nous avons procédé à des abattages de chênes.

Pendant la pandémie et sur le conseil de la gendarmerie nous avons interdit les campings cars dans nos forêts. Toutefois, lors d'un week-end plus de 20 véhicules stationnaient sur le massif de Charmontel. Des patrouilles de la gendarmerie sont intervenues ainsi que le Municipal en charge des forêts et le garde forestier.

La fréquentation des forêts a augmenté pendant le confinement. Le groupement forestier a suspendu ses travaux pendant le plus fort de la pandémie soit pendant un mois. Un service de piquet pour les urgences a été mis en place.

Nous avons constaté un glissement de terrain en dessous de la déchetterie de Vallamand et le bureau Abagéol à Payerne a été mandaté pour définir quelles mesures nous devons prendre pour stopper ce glissement. Un ouvrage forestier et des drainages ont été préconisés pour sécuriser l'endroit.

L'année 2020 est pour le groupement forestier l'année de la construction du bâtiment d'exploitation de Russy qui malgré la pandémie n'a pas pris de retard. Les bûcherons ont pris possession de leur outil de travail début novembre 2020.

A part le boschtrich qui a sévi durant les mois d'été, tous les peuplements d'épicéas ont souffert de ce fléau malgré tout, le prix des grumes saines est resté stable.

Paroisse et divers

La pandémie a ralenti le rythme des cultes. Nous avons dû fermer nos églises et restreindre, selon la loi COVID 19, le nombre de participants par lieu de cultes.



Les cimetières ont toujours plus de tombes cinéraires et beaucoup de personnes choisissent le jardin des souvenirs.

Chemin AF

Nous avons demandé une expertise fédérale pour obtenir les subsides pour commencer la 4ème étape des réparations et de la reconstruction des anciens chemins. Suite à l'enquête lancée auprès des exploitants pour les collecteurs et les drainages, nous avons reçu une douzaine de retour mais surtout pour des travaux sur les chemins. L'expert fédéral nous a parlé des eaux de ruissellement qui posent problème sur notre commune. Le bureau NPPR nous a présenté une marche à suivre selon les arguments fournis par l'expertise fédérale.

Echanson

Avec la pandémie il n'y a pas eu beaucoup d'activités, à part l'achat de vin à tous nos vignerons encaveurs pour offrir à nos conseillers communaux.

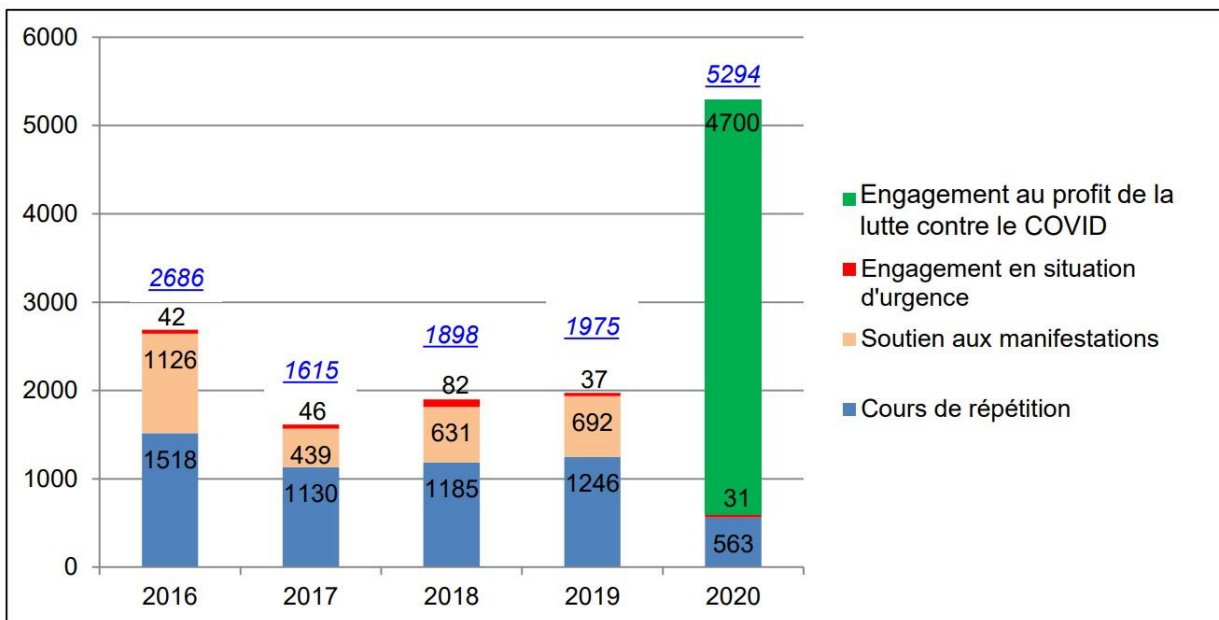


Sécurité publique

Protection civile

En tant que Président du comité directeur de l'ORPCI Broye-Vully ; l'année 2020 fut exceptionnelle dû à la COVID-19. Le budget étant la base financière, la situation était très compliquée pour maintenir le cap. Il y a eu beaucoup de séances et discussions entre les associations qui n'ont pas été des plus faciles avec le canton.

Récapitulatif des jours d'engagement de l'ORPC Broye-Vully, depuis sa création au 1^{er} janvier 2016



De plus, la nouvelle loi entrant en vigueur au 1er janvier 2021 concernant les astreints, nous a obligé à faire des correctifs immédiats. Nous avons 435 actifs en 2020 et il en restera 299 au 1er janvier 2021. Depuis la fusion, le coût par habitant est resté stable à CHF 17.50 et nous allons ristourner CHF.1.12 par habitant aux communes de la Broye-Vully en 2021. Ceci n'est pas le cas pour les autres ORPCI du canton.

Je remercie le comité, son commandant et tous les astreints pour leur incroyable disponibilité.

Le projet Tetris est en cours de discussion. Aucune solution définitive n'est encore présentée à notre conseillère d'Etat mais la vision future à 4 régions se dessine clairement.

Police

Suite au COVID-19 la police s'est concentrée sur d'autres axes tels que la surveillance des lieux publics, le respect dans les établissements publics, des magasins et la sécurité routière. Les vols et autres délits sont stables voire en diminution.



Pompiers

Le SDIS Broye-Vully a vécu une année plus compliquée car ce n'est pas le nombre d'interventions qui s'est stabilisé, mais la refonte de l'organisation qui a nécessité d'être revue en profondeur. Une augmentation de CHF 2.- par habitant, soit :

CHF 32.- ont été budgétisés pour l'année 2020, puis une augmentation de CHF 4.-, soit CHF 36.- par habitant pour 2021.

Nous avons reçu 5 candidats pour le poste de commandant professionnel à 100%. C'est M. Laurent Quillet du SDIS de la Riviera qui a été nommé. Il a débuté son activité le 1er décembre 2020. Il devra revoir l'organisation interne du SDIS qui comprend l'état-major, les collaborateurs professionnels et la construction de la future caserne de Payerne.

Le comité directeur a procédé à quelques modifications :

- Suite au départ du Président Monsieur Gander, de la commune de Valbroye, son homologue M. Christoph Blaser, lui a succédé.
- La Présidence a été reprise par Mme Laure Ryser Municipale de la commune d'Avenches.

De nouveaux statuts ont été établis avec pour but principal la validation par les diverses communes pour que la future caserne de Payerne, soit propriété du SDIS Broye Vully.

Ports, plage et rivière

Le port de Vallamand sous la responsabilité du garde port, Monsieur Pascal Girard, est très bien entretenu et les remarques de nos visiteurs l'attestent. L'entretien est effectué régulièrement ce qui nous permet de mieux maîtriser les engagements financiers.

Suite à l'acceptation du Conseil; 188 panneaux photovoltaïques ont été installés sur le toit de la capitainerie. Le coût total s'est élevé à CHF 109'408.- (budgétisé à CHF 114'000.-). Nous avons reçu une ristourne cantonale de CHF 19'544.-. Après 9 mois d'exploitation, une économie de CHF 9'300.- a été réalisée et une ristourne de CHF 1'400.- a été versée par le Groupe E. Selon les premiers résultats, cette dépense devrait être amortie sur 7 ans !! Je remercie le Conseil de cette bonne décision pour les années futures.

La station d'essence a été remise à niveau ainsi que son système de cartes. Là aussi les clients ont été très satisfaits et nous n'avons plus de souci de panne.

Plusieurs propositions ont été discutées afin de mettre à disposition un meilleur accueil pour nos visiteurs.

Plage de Salavaux

Une nouvelle entreprise de sécurité a été engagée (Protect Service) pour la plage et le collège de Salavaux suite à l'établissement d'un nouveau périmètre de surveillance. La société est engagée en particulier pour la saison des vacances. Chaque jour un rapport est effectué ce qui nous permet de réagir très rapidement. Les interventions les plus récurrentes sont les rassemblements de personnes qui génèrent des nuisances sonores importantes en dehors des heures normales. En général, les gens se conforment au règlement suite à la venue de patrouilles de police qui ne sont que très rarement sollicitées (3 fois dans la saison). Les déprédations autour et contre les façades du collège de Salavaux ont été quasiment nulles.



Les toilettes publiques de la plage sont très critiquées par la vétusté des lieux en général. Après plusieurs recherches il s'est avéré que ce bâtiment a été construit par nos anciennes communes et par conséquent, il incombe à Vully-les-Lacs d'en faire l'entretien. Ce qui a été projeté pour l'année 2021.

L'installation du chalet du tourisme et des activités sportives apportent une réelle attractivité du lieu et la population en est satisfaite. Il faut continuer sur cette voie tout en développant ce projet en tenant compte des restrictions du canton.

Le parcours Vita est une réussite totale et il est même dit qu'il s'agit de l'un des plus beaux parcours de Suisse !! La fréquentation est importante et bien au-delà de ce que nous attendions. Malheureusement l'inauguration n'a pas eu lieu étant donné le Covid- 19 et les restrictions sanitaires. Tous mes remerciements vont à l'équipe de la voirie pour leur excellent travail. Le projet était estimé à CHF 30'000.- et comme il a été réalisé par nos employés avec la collaboration du service des forêts; le coût total a avoisiné CHF 5'000.-.

La Petite Glâne

Le projet est en bonne voie; à condition que les nouveaux statuts soient validés par les 4 communes. Les travaux pourraient démarrer sur Vully-les-Lacs en fin d'année 2021. Deux oppositions ont été formulées sur notre territoire dont les remarques étaient pertinentes et ont permis d'affiner quelques détails pour que les travaux se déroulent au mieux. Ce projet sera étalé sur cinq à six ans et se terminera sur la commune de Gletterens. La correction de notre territoire communale concerne 2'310 m. linéaires. Ce projet a été retravaillé à plusieurs reprises et la zone Agrico de St. Aubin est un élément important en raison de sa zone industrielle. Une zone « spot » inondable a été évitée sur notre territoire ce qui a permis de gagner 3,5 hectares de surfaces cultivables. Les ponts ont été inclus dans le projet ce qui a augmenté le budget à 20,5 millions. Cette augmentation était nécessaire car les subventions cantonales et fédérales sont de 90%. Si les ponts sont séparés du projet global, la subvention s'élèverait à seulement 40%. Deux ponts sont concernés et devisés à un montant de CHF 672'000.-. Un grand effort a été fait pour trouver des sponsors afin de rétablir une égalité entre les cantons de Vaud et Fribourg. Un montant d'environ CHF 1,4 million devrait être versé. Une partie des terres communales seront vendues au canton pour un montant de CHF 108'500.- (prix fixé par les cantons) soit 31'000m². Au final, ce projet coûtera CHF 236'163.-, ponts compris (sans ces derniers, CHF 50'380.-). Ces chiffres comprennent une marge de 10%.

Une nouvelle répartition des terres communales a été étudiée afin de rétablir une égalité auprès de nos agriculteurs.

Projet port, camping et parking

Ce projet fait suite à un accord discuté entre la commune et le canton concernant la modification de l'embouchure de la Broye. En échange, la construction d'un port pour regrouper tous les bateaux se trouvant sur la Broye et une grande partie des parkings se situant dans la forêt aux bord de la plage de Salavaux.

Une mise à l'enquête avait été déposée en même temps que la modification de la Broye. Un dossier de 180 pages a été déposé durant l'été 2020. Concernant le port, le parking, le camping du TCS, le débarcadère de Vallamand ainsi que d'autres propositions telles que les chemins, routes et places d'animations. Les calculs concernant la bathymétrie se sont avérés positifs.

La collaboration s'est poursuivie avec les mêmes entreprises qui ont effectué les relevés de l'embouchure afin d'éviter de nouveaux devis importants et des doublons de calculs sans compter la connaissance du terrain.



Ce dossier appelé Master plan au niveau du canton de Vaud est complexe. Aussi, une implication très forte de la commune et un soutien politique supérieur seront nécessaires.

Le sentier pédestre

Le dossier est bien avancé et la proposition de passerelle sur le lac à certains endroits va permettre d'éviter bien des soucis. L'engagement d'un drone spécialisé sur les mesures des parcelles par rapport au niveau du lac a été nécessaire. Cela a permis de connaître avec certitude la surface appartenant aux propriétaires ou au canton afin d'établir les limites.

L'étude a été plus loin avec l'intégration des lieux de détente, grillades, etc...

La démarche pour la réalisation du sentier pédestre auprès des propriétaires sera la prochaine étape. Les propositions émises pour ce projet permettront à chacun d'y trouver son compte.

Ce projet reste lié avec le port de Salavaux comme étant un sujet à faire valoir pour les berges du lac de Morat sur notre commune. Il sera important de le prendre en considération auprès du canton.



Routes

Le pont de la Broye

Lors de la mise en soumission des travaux, cinq offres ont été déposées. Une entreprise a toutefois été écartée sur la base d'un non-respect des critères d'aptitude concernant la part totale et partielle admise pour la sous-traitance.

Cette dernière a fait recours à la CDAP (cour de droit administratif et public), contestant la non-recevabilité de leur offre. Le Tribunal a imposé à la Municipalité de reprendre la procédure d'analyse et d'adjudication du marché public. L'entreprise recourante a été écartée une seconde fois et ceci du fait qu'elle n'était pas l'exécutante des travaux mis en référence.

Etude de mobilité et sécurité

Une étude approfondie de nos villages a été effectuée avec un rapport de mobilité et de sécurité. Les différentes demandes des citoyens et des pétitionnaires ont été prises en compte.

COREB

Participation à l'atelier de la COREB concernant les transports publics et la mobilité pour le Plan d'Aménagement Régional.

Gestion et entretien routier

Début de mise en place d'un plan quinquennal sur la gestion de l'entretien et des travaux routiers communaux en y intégrant les aménagements de modérateurs du trafic comme les portes d'entrées des agglomérations. Cette vision à moyen terme, nous permettra d'anticiper les travaux à venir et de planifier les futurs budgets.

Eclairage public

Après modification de la croisée de Guévaux, un nouvel éclairage public a été placé en bordure de chaussée.

Service des eaux

Réservoir de Charmontel et ouvrages associés

La mise à l'enquête du projet et les demandes d'inscription de servitudes pour les droits de passage des conduites par convention avec les propriétaires ont été effectuées. Le dossier de demandes de soumissions pour ces travaux a été élaboré selon la réglementation du les marchés publics. Le début des travaux est prévu en automne 2021.

Autocontrôle

Le dossier d'autocontrôle et des mesures d'urgence demandé aux distributeurs d'eau par l'inspecteur cantonal des eaux a été créé. Il s'agit d'une compilation des dossiers de nos anciennes communes intégrant les nouvelles réalisations. Il sera finalisé lors de la mise en service du nouveau réservoir.



Une campagne d'analyses, suite à l'interdiction du chlorothalonil, a été menée et une cartographie de la qualité des eaux a été réalisée. Ceci afin de voir l'étendue de la dissémination de ces métabolites. Uniquement l'eau conforme aux critères de qualité établis par l'Office de la consommation est injectée dans le réseau de distribution.

Entretien du réseau

Durant l'année 2020, une fuite a dû être réparée sur la conduite de distribution du réservoir « En Vermou ».

La correction des conduites de distribution a été effectuée à Constantine.

En parallèle, l'étude d'un projet de modification de différents collecteurs et grilles des eaux claires a été menée à bien.

ABV

Le nettoyage de la crépine de pompage lacustre a été entrepris. Cette installation était colonisée par les moules Quagga.

Le bureau de l'ABV a été invité à l'assemblée générale des 30 ans du GRAC. Celle-ci a été suivie d'une visite de leurs installations et d'un repas.

L'ABV travaille sur de nombreux projets relatifs à la qualité et la quantité d'eau à distribuer.

STEP de Salavaux et Chabrey

Nous relevons la très bonne gestion de l'exploitant sur des installations vieillissantes. Quelques réparations ont été effectuées.

Syndicat d'amélioration foncière Les Chenevières de Chabrey

Dans le cadre de la remise à ciel ouvert du ruisseau de Chabrey, le syndicat d'amélioration foncière prévoyait le remblai de différentes combes. Un sondage complémentaire et de nouveaux calculs du budget ont été entrepris. Après étude, il ressort que ce projet ne correspond pas aux visions du Canton et de la Confédération. Les terres d'excavation du ruisseau devront de ce fait être évacuées en décharge.

Le Grand Conseil a validé les demandes de subventions cantonales pour cette renaturation et la revitalisation de ce ruisseau.



Finances

Le budget 2021 a été établi selon le timing habituel. Le détail de ce budget approuvé par le conseil communal, tient dans les chiffres suivants :

- Total de charges CHF 18'776'590.- (+3.2% par rapport au budget 2020)
- Total des produits CHF 18'786'170.- (+2.1% par rapport au budget 2020)
- Excédent des revenus CHF 9'580.- (CHF 199'100.- pour 2020)

Ce résultat est en baisse par rapport aux précédents exercices. Cependant, la situation financière de la Commune reste saine. Il est à relever que ce budget contient probablement plus d'incertitudes qu'à l'accoutumée, tant les conséquences de la crise sanitaire liée au Coronavirus sont difficiles à estimer.

- Concernant les comptes 2020, l'exercice n'est pas encore clôturé. Certains décomptes des associations intercommunales sont toujours en attente. A noter que pour la 1ère fois les comptes seront bouclés via le software ABACUS, ceci nécessitera le support de Mr Pierre Busset ayant l'expérience nécessaire de ce programme.

Les premières analyses permettent cependant d'envisager une fois encore un bon résultat. La révision des comptes est planifiée pour la deuxième quinzaine d'avril 2021 par la société BDO. Les comptes seront ensuite validés par le conseil communal en juin 2021, ils feront l'objet de précisions sur l'évolution financière de la commune.

- En 2020 des investissements totalisant CHF 428'849.- ont été effectués. Ce faible montant est majoritairement dû au report de projets liés à la pandémie, mais aussi en raison du refus par le conseil communal du projet de rénovation de l'école de Cotterd.
- Etat de la liste des crédits octroyés par le conseil communal :

Dépenses d'investissements 2020 - Tableau provisoire							
Compte	Intitulé	Montants préavis	Sit. au 01.01.20	Dépenses	Prél réserve	Recettes/ Subsidés	Solde au 31.12.20
9123230	Port Vall couvert+2garages 2020/06	92 000		1 608	1 608		0
9123310	Port Vall panneaux photov. 2019/10	126 000		109 468	109 468		0
9141330	Ass. Luminaires 2016/12	175 000		146 344			146 344
9141340	Chemins AF-collect eau 2017/05	850 000	506 723	170 196			676 919
9143150	Réf bâtiment voirie Vallamand 2018/04	176 800	190 080	3 095	193 175		
9144011	Ruisseau Champmartin 2019/05	2 860 000	22 661	93 395		129 790	-13 734
	Total			524 106	304 251	129 790	

- Pour ce qui est de l'endettement total, il s'élève à 12'709'000.- à fin 2020. Il s'est réduit de CHF 1'675'000.- par rapport à l'année précédente.

Emprunts à moyen et long terme - Situation au 31.12.2020		
9221050	BCV ATF no. 5219.25.04-taux 1.65% → 02.07.2021	-779 000
9221340	Raiffeisen Prêt no.34315,85/1 EPK 1.34% → 2031	-8 780 000
9221400	PostFinance Rec de dette PF 005331 à 0.88% → 2029	-3 150 000
	Total Emprunts à moyen et long terme	-12 709 000

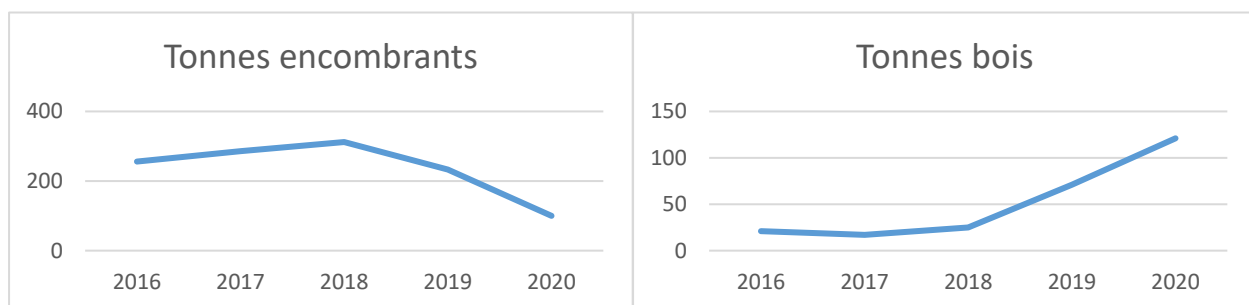


- Actions et problèmes principaux :
 - Les investissements prévus en 2020 ont dû pour la plupart être reportés en raison de la crise de la COVID 19. Par ailleurs le refus du conseil communal concernant la rénovation de l'école de Cotterd a également contribué à faire de 2020 une année à faibles dépenses.
 - Un contact avec l'autorité fiscale vaudoise a confirmé le peu d'emprise de la commune concernant le potentiel d'accroître l'imposition des résidences secondaires.

Déchetterie et ordures ménagères

Elimination des déchets

STATISTIQUES 2016-2017-2018-2019-2020					
Genre de déchets	Poids en tonnes				
	2016	2017	2018	2019	2020
Ordures ménagères	334	370	348	373	418
Encombrants	256	286	312	233	100
Carton & Papier	252	241	234	243	232
Verre	216	214	199	214	199
Matériaux inertes	117	137	132	141	137
Ferraille	64	72	89	87	78
Fer blanc & Alu	11	10	11	11	11
Déchets verts	251	195	198	203	165
Bois	21	17	25	71	121
Branches / Broyage	95	123	199	466	314
Totaux (hors ordures ménagères)	1 283	1 295	1 399	1 669	1 357

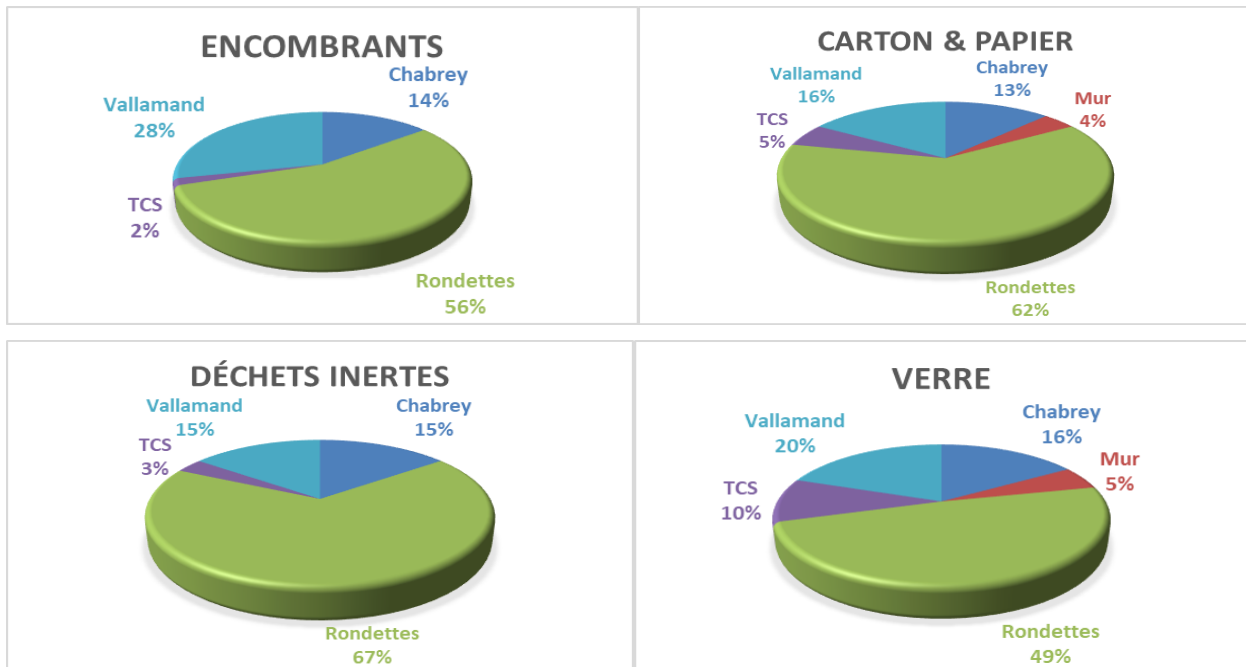


- L'objectif défini de réduire le volume des déchets encombrants, notamment via le transfert vers les Ordures ménagères et les déchets contenant du bois a été atteint. Le but consistait à réduire d'un facteur trois ce volume. Si l'on compare les chiffres 2018 avec ceux de 2020, on obtient
 - Encombrants réduction de 68 %
 - Ordures ménagères augmentation de 20 %
 - Volume de bois augmentation de 484 %

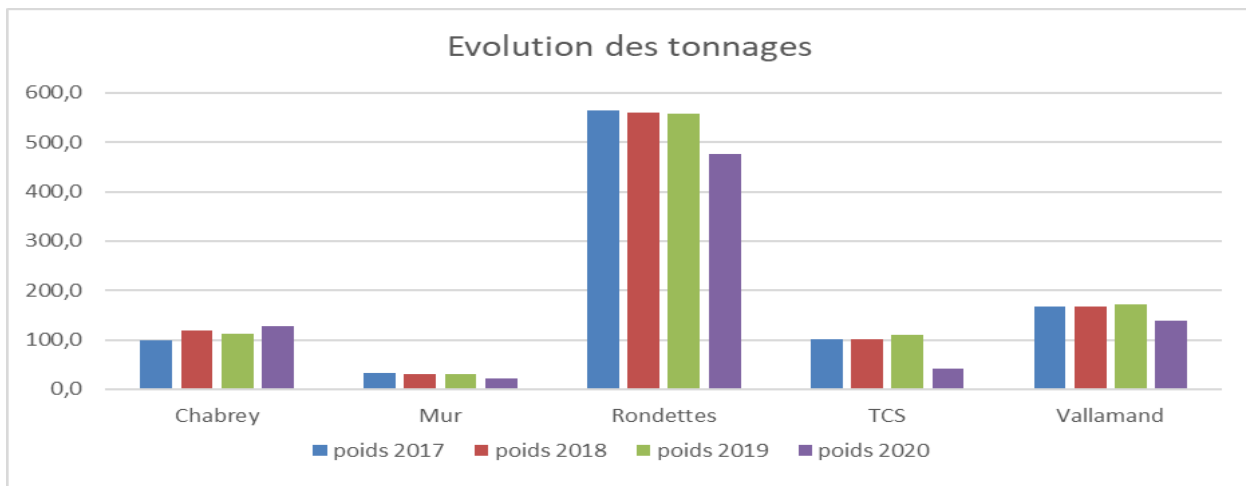
Ces valeurs nous ramènent parfaitement dans les moyennes cantonales visées à l'origine du projet. Un grand merci à toute l'équipe de voirie concernée dans la recherche de ce changement majeur, ce



d'autant plus en cette année marquée par la pandémie. Le support et l'engagement de chacun face à une population parfois ignorante, parfois mécontente, est tout particulièrement à relever.



- Pas de changements majeurs dans la proportion des volumes principaux entre les déchetteries, toutefois le graphe ci-dessous montre une progression du volume traité à Chabrey, alors qu'il est en diminution sur les autres sites.



- **Actions et problèmes principaux :**

- La charge et les difficultés d'accès à la déchetterie des Rondettes reste une préoccupation importante pour la municipalité, de même que le contrôle des personnes venant y déposer leurs déchets. Une meilleure utilisation de la déchetterie de Chabrey est souhaitée. Considérant qu'un tiers de la population pourrait utiliser cette déchetterie sans allonger ses trajets nous porte à penser que cet objectif est réaliste.
- La réduction horaire d'accès aux déchets encombrants suscite encore des signes de mécontentement d'une partie de la population. Le fait d'avoir atteint les objectifs pourrait



permettre potentiellement d'augmenter celui-ci, toutefois en prenant garde de conserver le bon niveau de tri actuel

- Si la forte réduction du volume traité à la déchetterie du TCS n'a pas posé de problèmes majeurs, on peut noter que la municipalité a revu la décision de supprimer la déchetterie de Mur, un service minimum ayant été maintenu suite à la réaction de la population du village.
- **Gestion des coûts et traitement des différents déchets :**
 - La majorité des actions définies lors du projet global d'amélioration de la gestion des déchets sur notre commune étant réalisée, il sera intéressant de voir l'impact lors de l'analyse des comptes 2020, à noter qu'une première analyse partielle se révèle prometteuse.

Domaines et terres communales

- Le dossier de l'estivage a trouvé un dénouement heureux. En effet, un contrat de location, après remise en état de la toiture, a été mis en place avec un jeune agriculteur de Villars-le-Grand, permettant à cet endroit de retrouver un aspect soigné et correct.
- Gérer différents problèmes liés à des locations de terres communales
- **Action et problème principal**
 - Malgré le retard pris par le dossier du ruisseau de Chabrey, considérant l'état d'avancement de la renaturation de la Petite Glâne, la municipalité s'est fixée de régler ces projets de la manière la plus égalitaire et transparente possible considérant le contexte difficile qui a entouré l'attribution des terres libérées en 2018.

STEP interrégionale

- Un travail très important a été fourni par le COPIL tout au long de l'année 2020 en dépit des limitations de réunions liées à la pandémie. Les réalisations principales ont été :
 - Définition du site de la future STEP qui se situera sur la commune de Saint-Aubin, à proximité du centre Agrico propriété du canton de Fribourg
 - Le projet de statuts a été complété et est en cours de validation par les pouvoirs législatifs des 11 communes concernées
- **Action et problèmes principaux :**
 - Le développement du centre industriel Agrico de Saint-Aubin, qui pourrait correspondre à une charge en équivalent habitants allant jusqu'à 20'000 personnes, obligent le COPIL à revoir les clés de répartition financière ainsi que le dimensionnement de l'installation.
 - L'importance de garder toutes les communes dans le projet constitue un objectif primordial pour atteindre le minimum de 24'000 habitants raccordés lors de la mise en service de l'installation prévue pour 2027.



Affaires sociales et sociétés locales

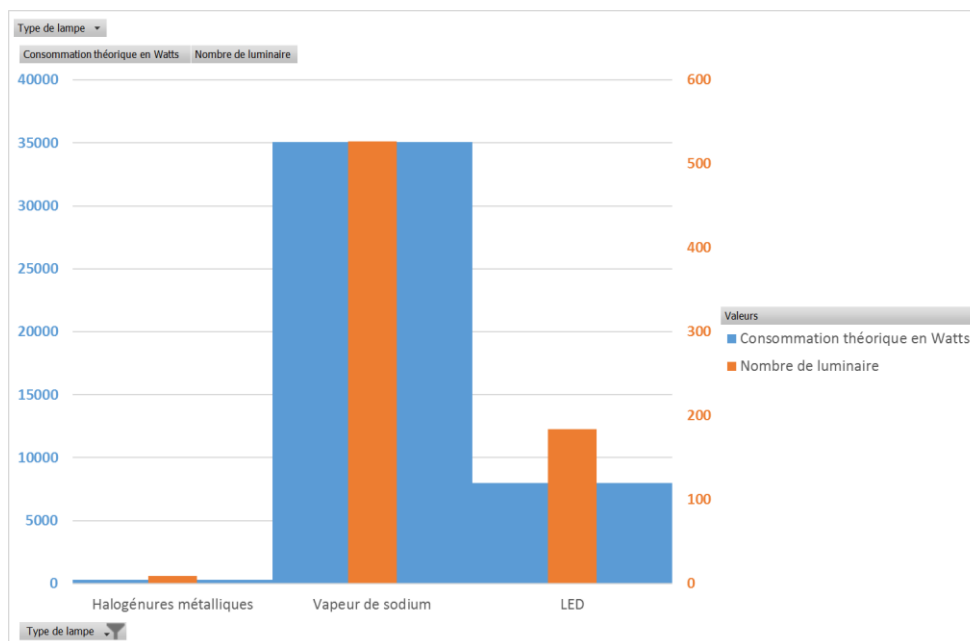
- A cause de la COVID-19, à l'exception des assemblées générales de l'ARAJ et de l'ARAS, toutes les assemblées générales ont été annulées et les points de l'ordre du jour ont été traités par email ou par courrier papier.
- La sortie de l'ARAJ s'est faite sans heurt et il ne reste qu'une facture en suspens. Lors de l'assemblée générale du 10 juin, l'ARAJ a annoncé une perte de CHF 1'068'000.- soit CHF 23.59 par habitant liée à la COVID-19. Malgré les aides fédérales et cantonales espérées, une participation des communes de CHF 12.- par habitant a été estimée à cette date. Lors de l'assemblée générale d'automne du 27.10.2020, la perte a été revue à la hausse à CHF 26.17 par habitant avec une somme résiduelle de CHF 14.- par habitant à la charge des communes, soit environ CHF 42'000.- pour Vully-les-Lacs. Cette facture sera envoyée probablement au mois de juillet 2021. Le but étant de recevoir le moins d'argent possible en 2020 pour augmenter la part des aides qui seront versées pour 2020.
- Malgré la COVID-19, il a été possible de participer aux anniversaires de trois nonagénaires en très petit comité et à l'anniversaire d'un centenaire en présence du Préfet.
- Par contre, la course des aînés, le repas pour les nouveaux arrivants dans la commune ou le souper des jeunes de 18 ans n'ont pas pu avoir lieu. Un bon cadeau de CHF 50.- dans un commerce de la commune a été distribué aux aînés pour remplacer leur course.
- Plan canicule : sur 320 personnes de plus de 75 ans, 24 personnes étaient seules et sans entourage familial durant 2020. Sur ces 24 personnes, 4 étaient suivies par le CMS. 20 personnes ont été contactées durant le début du mois d'août.

Eclairage public et transport

- 5 lampadaires ont été installés au Carrefour de Guévaux dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière de cette zone.
- Le préavis municipal « 2020 / 09 Demande de crédit de CHF 132'000 pour l'installation d'un nouvel éclairage public au chemin des Vignes à Cotterd, au chemin de Bellevaux à Chabrey et au Chemin des Marguerites à Chabrey ». Il a été présenté au Conseil Communal du mois de septembre. Il a été accepté et le matériel nécessaire à sa réalisation a été commandé pour être installé lors du premier trimestre 2021.
- Un inventaire des zones non-éclairées dans la commune a été présenté lors du Conseil communal du mois de décembre. Il reste 2 grosses zones à étudier et à équiper. Il s'agit du chemin du Clos à Villars-le-Grand et le chemin des Cerisiers à Bellerive.
- Après quelques négociations, le contrat de maintenance des points lumineux a été accepté. Il couvre les 5 prochaines années. 9 points lumineux à Salavaux ne pouvaient pas être couverts par ce contrat, car ils utilisent des lampes à halogénures métalliques et doivent être remplacées. Comme les autres lampes de ce quartier sont parmi les plus gourmandes en énergie, il a été décidé de changer 28 points lumineux sur le budget courant de l'éclairage public. Ceci est considéré comme un projet pilote d'éclairage intelligent dans notre commune : abaissement de la lumière durant la nuit et détection de mouvement. En parallèle, le renouvellement de ce contrat nous a permis d'obtenir l'inventaire exhaustif de tous les points lumineux et de tous les mâts de notre



commune. L'éclairage avec des LED représente actuellement seulement 25% des 720 points lumineux de la commune.



- Une étude globale des besoins en transport public dans notre commune est en cours avec des investigations plus avancées sur certains points particuliers. Ces réflexions vont être envoyées à la COREB pour savoir ce qui est réalisable, en particulier pour pouvoir profiter d'une synergie avec la future ligne St-Aubin – Sugiez.

Informatique

- Les séances en mode présentielle n'étant plus possible, la Municipalité a choisi l'application ZOOM pour continuer avec succès les séances ordinaires du mardi soir ainsi que des séances extraordinaires liées aux questions relatives à la COVID-19.
- L'achat et le déploiement du programme eSéances, mis en production au début du mois d'octobre après un mois de tests et de formation, permet d'améliorer l'efficacité des séances de Municipalité. Chaque Municipal ou chef de service peut préparer les objets à l'avance de manière indépendante en ajoutant des documents pertinents. Ceci permet aux autres membres de la Municipalité de prendre connaissance de l'objet de manière détaillée avant les séances. Les objets simples, mais qui doivent obligatoirement passer en séance de Municipalité, peuvent aussi être acceptés sans devoir en discuter en détail pendant les séances grâce à un système de vote intégré à cet outil informatique.
- Une cyber assurance a été contractée. Elle prend effet au 1er janvier 2021 pour protéger notre infrastructure informatique contre les piratages et les attaques malveillantes.
- Le programme de timbrage a dû être changé, car il a été déclaré obsolète par son fournisseur qui a résilié le contrat de maintenance au 31 décembre 2020. Après comparaison des systèmes fournis par deux prestataires différents, il a été décidé tant du point de vue du prix que de la performance technique de choisir la nouvelle version du fournisseur utilisé dans notre commune. Le nouveau système est en place et il utilise les mêmes badges qu'auparavant.
- Un serveur de gros fichiers a été mis en place pour pouvoir échanger des gros documents sans passer par les emails. Une zone de partage a été créée pour le Conseil Communal avec un accès



personnalisé en lecture pour chaque Conseillère et Conseiller et un accès en lecture/écriture pour la Présidente et pour la Secrétaire du Conseil Communal.

- Le nouveau site Internet de la Commune a été mis en production au mois de septembre avec un meilleur accès sur Smartphone. Une application permet aussi de recevoir des notifications lorsque des informations importantes sont publiées.
- La migration des programmes de gestion de l'administration sur le nouveau programme d'Ofisa appelé NEST est toujours en cours. Le lancement de cette migration a été fait en mars 2020. Après une phase d'analyse des données, une phase de test accompagnée d'une phase de formation a débuté à la fin du printemps. La formation étant plus conséquente que prévue, la mise en production a été repoussée du début octobre au début novembre. Le problème majeur au contrôle des habitants a été la présence de doublons générés lors de la fusion en 2011 qui gênaient certaines activités sans être un point bloquant avec l'ancien système. Par contre, le nouveau programme NEST oblige d'avoir une relation univoque entre une personne et sa fiche informatique. De plus, ces données doivent être synchronisées avec une base de données équivalente détenue par le canton. Après de nombreux efforts de notre administration et de notre fournisseur, ces quelques 300 doublons ont été éliminés et notre base de données est à nouveau synchronisée avec celle du canton. Au 31 décembre, il reste de nombreux détails à régler du côté de la bourse. Ceci ralentit son travail, mais rien n'est bloqué. Tous ces problèmes seront résolus au premier trimestre 2021 et certaines factures ont été retenues pour indiquer notre mécontentement à notre fournisseur.

